



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 542 (2022)-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 2 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement n° 542 (2022)-2 : Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) n° 542 (2022).

De plus, ce règlement est entré en vigueur le 23 août 2023, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 28 août 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 28 août 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 28 août 2023.

Donné à Carignan, ce 28 août 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière